

PRÉSENCE AU CONSEIL Séance du : 24 NOVEMBRE 2022

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MICHEL Christophe	X						
	Chef d'établissement adjoint	AZOUZ MÉNARD Sigrid	X						
	Gestionnaire	PRAVONG Valérie	X						
	CPE	STEPHAN Murielle	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	LE FRENE Marion	X			PERRIN Nicolas			
		MARCHAND Denez				LARUE Jeanne			
	Commune siège	HALAIS Tristan				NOISETTE Nadège			
Pers. qualifiées		FAUCHEUX Valérie						X	
		LE FAOU Stéphane						X	
Total									
Personnels de l'établissement		VINCENT Marie				LE GUILLOU Véronique		X	
		COUZIGOU Gaëlle				GESTIN-KAY Kathy			
	Personnels d'enseignement	CARBONNE Fabian	X			COURTET Anne		X	
		BRAND Marie				DESERT Elizabeth		X	
		HAMONIAUX Yann	X			QUIDU Didier			
Total	Personnels admin, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	HENNEQUIN Sophie	X			SANCHIS Gautier			
Parents d'élèves et élèves		BAYON Emmanuelle	X			CRANOIS Sabrina			X
		LALAIN Sandrine	X			DUFLOS Clémence		X	
	Elus parents d'élèves	JUBY Claudie				HUONIC Enora			
		JUDALET Renan				LAVON Amiel		X	
		BLANCHET Géraldine				PENEAU Blandine		X	
		BOCHEREAU Emmanuel	X			LE CORRE Sonia			
	Elèves	PERRIN-MOUAZAN Eliott				CARIOU Louise		X	
Total		GAUDIN Toscane				MAKAYA DIMENA Guynoy		X	
Membres invités	Agent comptable	MAHE Marie-Claire						X	

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Le quorum étant atteint (19 membres présents), le conseil d'administration commence à 17h50
Conformément au règlement du CA qui précise une alternance entre les personnels, les parents et les membres de droit, Monsieur le principal désigne Mme BLANCHET-CLISSON, représentante des parents d'élèves comme secrétaire de séance.

1. Présentation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour modifié par rapport à l'envoi (ajout d'une DBM pour information)
Aucune question formelle n'a été posée mais les parents d'élèves souhaitent faire part de leurs satisfactions en ce qui concerne l'organisation des rencontres parents professeurs (déplacement plus rapides, horaires respectés, flexibilité des enseignants pour accueillir de familles au pied levé), de la lettre d'information hebdomadaire, de la mise en place du voyage en Allemagne et de la participation du collège au programme erasmus +, de l'association sportive, de son dynamisme et de son programme varié et des informations régulières sur *pronote*, de la richesse des activités sur la pause méridienne. Ils souhaitent faire part de leur inquiétude sur l'information sur l'orientation post-3^{ème} (réunion lundi prochain et brochure distribuées dès réception) et du problème des cours non assurés.

2. Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022

Aucune remarque n'a été faite sur le PV du CA précédent.
Demande de modification de Mme Hennequin sur le CA précédent, puis vote à l'unanimité.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24/11/2022

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°22

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques et éducatives

1. Présentation de la répartition de la DGH 2023

Monsieur le Principal explique le contexte général de la répartition de la DGH qu'il propose en précisant qu'elle a déjà été discutée au cours de divers conseils pédagogique, le dernier s'étant réuni ce midi.

Les annonces ministérielles (la suppression de la technologie en 6^{ème}, l'heure de soutien ou approfondissement en Français ou en Mathématiques, la généralisation de devoirs faits en 6^{ème} pour tous) sont arrivées tardivement et tout n'est pas encore finalisé.

Monsieur le Principal précise que la présentation faite aujourd'hui intègre déjà certains dispositifs.

Prévision d'effectifs :

- 140 élèves en 6^{ème} (5 divisions) ;
- 139 élèves en 5^{ème} (5 divisions) ;
- 111 élèves en 4^{ème} (4 divisions) ;
- 144 élèves en 3^{ème} (5 divisions) ;

Soit 534 élèves (en hausse de 20 élèves par rapport aux prévisions de l'an dernier à la même époque mais en baisse de 11 élèves par rapport aux effectifs réels à ce jour).

La structure sera similaire à celle de cette année (même nombre de divisions arrêté par la DSDEN mais glissement d'une 4^{ème} en 5^{ème}). Les effectifs de l'UPE2A n'étant pas formellement intégrés dans les prévisions, Monsieur le Principal a alerté la direction académique de l'éventuel besoin de création d'une division supplémentaire de 3^{ème} car de nombreux élèves de 4^{ème} sont dans le dispositif UPE2A et seront présents à la rentrée 2023.

La DGH est la quantité d'heures hebdomadaires attribuée au collège pour fonctionner. Elle se décline en heures postes (HP), en heures supplémentaires à l'année (HSA) et en indemnités pour des missions particulières (IMP). La DGH est attribuée selon la structure (nombre de divisions) et peut être modulée en fonction du profil du collège. Elle pourra être revue à la hausse ou à la baisse en fonction des effectifs réels au moment des inscriptions en juin.

Pour la rentrée 2023, le collège disposera de 630 heures réparties comme suit :

- 587,5 HP
- 38,5 HSA
- 4 IMP

C'est la même dotation que l'an dernier (si ce n'est le supplément de 4,5H lié au Chinois en HP).

Une réflexion collective a eu lieu pour à la fois déterminer des priorités et penser à la mise en œuvre pratique dans les emplois du temps.

En plus des horaires officiels (26h/div), la DGH sera utilisée pour :

- créer deux groupes de LV2 : au final, sont prévus un groupe d'Espagnol par division (sauf en 3^{ème}) et un groupe d'Allemand par niveau ;
- maintenir l'option LCE Espagnol en 3^{ème} ;
- pérenniser l'enseignement LCA (deux groupes prévus pour l'instant en 5^{ème}) ;
- maintenir la chorale ;
- mettre en place des groupes à effectif réduit en sciences sur deux niveaux (à priori 5^{ème} et 4^{ème}) à raison d'une heure hebdomadaire ;
- mettre en place l'accompagnement personnalisé à raison de :
 - une heure par semaine en Français et en Mathématiques sous forme de cours en demi-classe en 6^{ème} ;
 - une heure par quinzaine en Français et en Anglais sous forme de cours en demi-classe en 3^{ème} ;
- maintenir les séances de piscine pour les 6^{èmes} (un professeur supplémentaire pour gérer les non nageurs) ;
- mettre en place l'heure de soutien ou d'approfondissement en 6^{ème} en mettant chaque semaine deux enseignants (Français, Mathématiques, Technologie)

Une fois cette répartition déterminée, on répartit les heures dans les disciplines et on compare les besoins aux postes en place actuellement au collège.

Le tableau en annexe détaille, discipline par discipline, les répercussions sur les postes.

En fonction de la situation particulière du collège, Monsieur le Principal a demandé un abondement de 2,H au titre de la LV2 et une transformation de 4,8 HSA en HP afin de créer un BMP en Mathématiques et ne pas faire de CSD en Technologie.

Il reste quelques heures au Z qui pourront être ventilées sur d'autres actions.

La répartition de la DGH ne fait pas l'objet d'un vote à cette période de l'année.

2. Informations sur la labélisation E3D niveau 2 et la labélisation égalité filles/garçons

Madame la Principale Adjointe informe les membres du CA des demandes en cours labellisation.

Le premier label a été obtenu, le Collège du Landry candidate pour le niveau 2 en mars 2023.

La labellisation apporte des financements pour des projets.

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Convention erasmus +

Monsieur le Principal rappelle que le collège Le Landry s'est engagé au cours de l'année scolaire dernière à intégrer le dispositif erasmus + que le conseil départemental a proposé aux collèges de l'Ille-et-Vilaine. C'est Madame La principale adjointe qui gère plus précisément ce dossier et les relations avec les familles et les établissements à l'étranger.

Cette convention a pour but d'actualiser les mobilités afin de débloquer le versement de fonds pour les organiser et payer les familles et les prestataires.

Le collège s'est engagé pour 10 mobilités individuelles et 1 mobilité collective. La convention entre le CD35 et erasmus + sera certainement prolongé pour l'année scolaire prochaine et nous pourrons faire un avenant concernant le nombre de mobilités.

Pour chaque mobilité, une somme est attribuée selon divers critères (nature, lieu, mode transport, durée, accompagnateurs).

Pour les mobilités individuelles, un contrat pédagogique et un contrat financier sera signé avec les familles. Le collège compte à priori verser les sommes qu'il va recevoir aux familles en 2 temps (80% puis les 20% restants une fois les obligations des élèves respectées).

Il y a 10 mobilités individuelles programmées 8 en cours dont 4 très avancées avec des départs en fin de mois et une mobilité collective en préparation pour l'Espagne et les élèves de LCE en 3^{ème} ce qui correspond à 31290 €

La somme attribuée par le conseil départemental ne sera versée au collège qu'après validation de cette convention par le CD 35 soit pas avant la mi-mars.

Les familles avanceront les sommes engagées jusqu'à ce que le collège ne reçoive les fonds.

Le Principal demande l'autorisation de signer la convention erasmus + avec le conseil départemental.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 23

2. DNB pour vote

Madame la Gestionnaire présente la DBM.

Présentation d'un projet de végétalisation des espaces de la cour ainsi que d'un besoin d'achat d'une machine à laver pour les agents et urgences.

Le Principal demande aux membres du CA d'approuver cette DBM

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 24

3. DBM pour information

Madame la Gestionnaire présente la DBM.

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Les cours non assurés

Monsieur le Principal a rencontré une délégation de parents d'élèves pour évoquer les cours non assurés et rappelle les règles en vigueur.

Les cours non assurés proviennent d'absence de professeurs parce que les professeurs sont soit en formation soit ils participent à des actions pédagogiques avec d'autres classes soit parce qu'ils sont malades.

Un professeur peut être remplacé ponctuellement si un collègue volontaire se propose (difficile à mettre en place concrètement car il faut conserver un intérêt pédagogique) soit par un professeur nommé en remplacement (minimum 2 semaines d'absence et soumis à la disponibilité de professeurs TZR ou contractuels).

Les parents élus précisent qu'ils ont reçu de nombreux messages de parents inquiets devant le nombre d'heures de cours non assurées pour leurs enfants depuis le début de l'année scolaire ; la dynamique d'apprentissage pour certains élèves peine à se mettre en place, les parents s'inquiètent également sur les acquis attendus à chaque niveau, et ce d'autant plus après deux années perturbées par la crise sanitaire COVID.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration se termine à 19h30